

Définition

Le terminologue est chargé de rechercher et réunir les termes techniques relatifs à un ou plusieurs domaines ciblés (aéronautique, médical, etc.). Il constitue des dictionnaires, des glossaires ou encore des bases de données terminologiques multilingues. Il les met à jour et vérifie régulièrement l'exactitude et la cohérence des termes recensés afin que chaque ressource constitue un outil fiable.

Formation

Bac +5 avec idéalement une formation en traduction ou un master avec spécialisation en terminologie

Missions

- Identifier les termes et expressions spécifiques au domaine traité dans la langue source
- Trouver les équivalents de ces termes dans la ou les langues cibles
- Rechercher les nouveaux termes étrangers qui apparaissent dans les langues cibles
- Observer et analyser les évolutions linguistiques, continuellement mettre à jour ses connaissances
- Recenser et définir les termes
- Trouver des synonymes, équivalents ou variantes régionales et lexicales
- Veiller à la correction et à la cohérence des termes dans les ouvrages qui vont être publiés

Qualités et compétences

- Bonnes compétences en recherche et analyse de l'information
- Connaissances en informatique et en technique de l'information
- Connaissances en outils d'aide à la traduction et en gestion de bases de données
- Être curieux et faire preuve d'ouverture d'esprit sur tous les domaines (science, droit, finance, informatique, etc.)
- Savoir communiquer, réunir et organiser les informations

Environnement de travail

- Travail seul ou en équipe
- Au sein d'une agence de traduction
- Dans des organisations internationales
- Dans des institutions de préservation de la langue française (comme le Ministère de la culture)

Salaires

Salaire débutant : 1 800 euros brut par mois

Source : <http://www.fichemetier.fr/terminologie>